

ASSEMBLEE GENERALE 2018

SAMEDI 06 AVRIL 2019 - INSEP

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2017
2. Rapport moral du Président Fédéral
3. Rapport du Président du Conseil Fédéral
4. Rapport du Directeur Technique National
5. Rapport du Secrétaire Général
6. Rapport du Trésorier et du Commissaire aux Comptes
7. Présentation du budget prévisionnel 2019 et vote sur les budgets réalisés et prévisionnels, sur l'affectation du résultat en report à nouveau

12h30 : Repas

14h00 : Reprise de l'Assemblée Générale

1. Doctrine fédérale ESIND
2. Sondage IFOP
3. Politique tarifaire 2019 et vote
4. Modifications des Statuts et vote
5. Présentation des candidats et vote pour pourvoir les postes dans les instances fédérales : BEX, Conseil fédéral
6. Site internet et communication
7. Politique de titre et d'affiliation
8. Sièges fédéraux
9. Réponses aux questions écrites et motions

09h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale par Jean ZOUNGRANA :

Personnes excusées :

- Alain CAVREL, membre d'honneur,
- Eric QUENAULT, Directeur Régional DRJSCS Ile de France,
- Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité Paralympique Sportif Français,
- Christian PONSOLLE, MAIF - Administrateur Délégué auprès du Président.

À la mémoire de nos disparus

Jean ZOUNGRANA propose de rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés cette année, par une minute de silence

Guadeloupe :

Jean-Paul DAHOME

Jean Paul DAHOME nous a quittés le 15 décembre 2018. Papa de Florian DAHOME (champion de France K4 senior en 2014), il a été secrétaire du CRGCK de 2010 à 2015.

Ile de France :

Gabriel DEGROUTTE

C'était un homme plein de cœur et d'humour, un homme qui a œuvré sans compter pour le monde du canoë-kayak, pour le développement des disciplines, l'éducation des jeunes, pour le bien être des pratiquant.es, et pour la féminisation.

Gabriel signe sa première licence au Canoë-Kayak Club de France en 1995 avec Marguerite son épouse.

Il entre au Comité Directeur en 1995 avec son épouse puis devient Président de 1995 à 1999.

Il est élu Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak 94 de 2002 à 2013.

Il est élu membre du Comité Directeur du Comité Régional Île-de-France de Canoë-Kayak jusqu'en 2013.

- Médaille d'Or FFCK remise en mars 2012,
- Médaille d'Or MJSEA,
- Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports remise en février 2013,
- Titulaire de la plaquette d'Or de la FFMJSEA.

Un homme passionné qui montait encore en K4 à l'aube de ses 84 ans, qui se baladait d'un club à un autre, en costume sur le bord des bassins.

PACA

Albert TOBELEM

C'est avec une extrême tristesse que nous avons appris la disparition d'Albert Tobelem. C'était une voix au bord des bassins, un découvreur de talents, un homme au grand cœur, passionné, attaché à la cause du canoë kayak et des jeunes du club de Marseille Mazargues Canoë Kayak dont il était le Président.

FFCK

Gilbert TROUVE

« Le samedi 23 mars 2019, Gilbert Trouvé nous a quittés, des suites de maladie. Gilbert a consacré toute sa vie professionnelle et de bénévole au canoë-kayak avec passion, compétence et dévouement.

Professionnellement, Il a été successivement Conseiller Technique Régional d'Ile de France et chef du service des sports du Conseil Régional d'Ile de France.

Bénévolement, au-delà de son investissement auprès du Comité Régional Ile de France, il a été Secrétaire Général de la fédération de mars 2009 à Décembre 2016, et était toujours membre du Conseil Fédéral.

Composition de la Commission de Surveillance électorale :

Président : Albert MAYER

Membres : Bernard BOUFFINIER, Lucien CHAISE, Catherine DRIDER et Hervé MIOSSEC (ce dernier n'était pas présent).

Vérification du Quorum

Tableau des représentants des régions et des voix représentées

Représentants des régions - collège 1 (membres affiliés) :

REGION	FONCTION	NOM	PRENOM	NOMBRE DE VOIX
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1 ^{er} délégué	HAMMACHE	Nasser	60
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2 ^{ème} déléguée	DELTOUR	Sylvaine	59
AUVERGNE-RHONE-ALPES	3 ^{ème} délégué	JACQUOT	Bernard	59
178/178				
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	1 ^{er} délégué	GAEREL	Fabrice	43
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	2 ^{ème} délégué	HAYNE	Jean-Jacques	42
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	3 ^{ème} délégué	FAUDOT	Patrick	42
127/127				
BRETAGNE	1 ^{ère} déléguée	TASSERIT	Michèle	74
BRETAGNE	2 ^{ème} délégué	TREGARO	René	73
BRETAGNE	3 ^{ème} déléguée	CAIVEAU	Karine	73
220/220				
CENTRE VAL DE LOIRE	1 ^{er} délégué	MARY	Renaud	25
CENTRE VAL DE LOIRE	2 ^{ème} délégué	COTTA	Jean-Marie	25
CENTRE VAL DE LOIRE	3 ^{ème} délégué	VENDROT	Michel	25
75/75				
CORSE	1 ^{er} délégué			4 (absent)
0/4				
GRAND EST	1 ^{ère} déléguée	DECHENAUD	Laurence	70
GRAND EST	2 ^{ème} déléguée	ALBERTS	Edith	70
GRAND EST	3 ^{ème} délégué	STUTZMANN	Thomas	69
209/209				
GUADELOUPE	1 ^{er} délégué	GAVARIN	Brice	23

REGION	FONCTION	NOM	PRENOM	NOMBRE DE VOIX
GUADELOUPE				
	23/23			
GUYANE	1 ^{er} délégué	HERISSON	Didier	24
	24/24			
HAUTS DE FRANCE	1 ^{er} délégué	GRUYELLE	Frédéric	48
HAUTS DE FRANCE	2 ^{ème} délégué	LENGELLE	Alain	48
HAUTS DE FRANCE	3 ^{ème} déléguée	CHEVIET	Carole	48
	144/144			
ILE DE FRANCE	1 ^{er} délégué	VIVIEN	Didier	59
ILE DE FRANCE	2 ^{ème} délégué	LE PALLEC	Georges	59
ILE DE FRANCE	3 ^{ème} déléguée	VIGIER	Stéphanie	58
	176/176			
MARTINIQUE	1 ^{er} délégué	EDMOND	Laurent	8
	8/8			
MAYOTTE	1 ^{er} délégué			4-(absent)
	0/4			
NORMANDIE	1 ^{er} délégué	FLEURIOT	Vincent	46
NORMANDIE	2 ^{ème} délégué	GAUTIER	Olivier	46
NORMANDIE	3 ^{ème} déléguée	AUPERRIN	Nicole	46
	137/137			
NOUVELLE AQUITAINE	1 ^{er} délégué	SIMON	Alain	85
NOUVELLE AQUITAINE	2 ^{ème} délégué	GERVAIS	Valentin	87
NOUVELLE AQUITAINE	3 ^{ème} délégué	VALLAEYS	Philippe	84
	254/254			
NOUVELLE CALEDONIE	1 ^{er} délégué			7
	0/7			
OCCITANIE	1 ^{er} délégué	THOMAS	André	46
OCCITANIE	2 ^{ème} délégué	FILLON	Bernard	46
OCCITANIE	3 ^{ème} délégué	DANTIN	Georges	45
	137/137			
PACA	1 ^{er} délégué	CARLIER	Bruno	46
PACA	2 ^{ème} délégué	VIGUEREU	Jean-Claude	45
PACA	3 ^{ème} déléguée	TEORE	Gisèle	45
	136/136			
PAYS DE LA LOIRE	1 ^{ère} déléguée	GIRARD	Tina	52
PAYS DE LA LOIRE	2 ^{ème} déléguée	THELIER	Lydie	51
PAYS DE LA LOIRE	3 ^{ème} délégué	JACOB	Tanguy	51
	154/154			
LA REUNION	1 ^{ère} déléguée	LAGOURGUE	Véronique	27
	27/27			
WALLIS ET FUTUNA	1 ^{er} délégué			6
	0/6			
	NOMBRE TOTAL DE VOIX COLLEGE I			2029 /2050

Représentants des régions - collège 2 et 3 (membres agréés et conventionnés) :

2	FONCTION	NOM	PRENOM	NOMBRE DE VOIX
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Délégué Collège 2			3 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES				0/3
BOURGOGNE- FRANCHE COMTÉ	Délégué Collège 2			2 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION BOURGOGNE- FRANCHE COMTÉ				0/2
BRETAGNE	Délégué Collège 2			7 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION BRETAGNE				0/7
GRAND EST	Délégué Collège 2			1 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION GRAND EST				0/1
HAUTS DE FRANCE	Délégué Collège 2			3 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION HAUTS DE FRANCE				0/3
NORMANDIE	Délégué Collège 2			1 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION NORMANDIE				0/1
NOUVELLE AQUITAINE	Délégué Collège 2			6 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION NOUVELLE AQUITAINE				0/6
OCCITANIE	Délégué Collège 2			4 (absent)
	Délégué collège 3			1 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION OCCITANIE				0/5
PAYS DE LA LOIRE	Délégué Collège 2			3 (absent)
	Délégué Collège 3			1 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION PAYS DE LA LOIRE				0/4
PACA	Délégué collège 2			2 (absent)
NOMBRE TOTAL DE VOIX POUR LA REGION PACA				0/2
NOMBRE TOTAL DE VOIX COLLEGE II et III				0/34
NOMBRE TOTAL DE VOIX COLLEGE I ET II				2029/2084

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07 avril 2018

Vote 1 : Vote sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 avril 2018

- | | | |
|-------------------------------------|-----------|-------|
| <input type="checkbox"/> POUR | 1952 voix | 100 % |
| <input type="checkbox"/> CONTRE | 0 voix | 0 % |
| <input type="checkbox"/> VOTE BLANC | 0 voix | |

Présentation du rapport moral du Président de la FFCK par Jean ZOUNGRANA

Vote 2 : Vote sur le rapport moral du Président Fédéral – Jean ZOUNGRANA

- | | | |
|-------------------------------------|-----------|---------|
| <input type="checkbox"/> POUR | 1615 voix | 86,41 % |
| <input type="checkbox"/> CONTRE | 254 voix | 13,59 % |
| <input type="checkbox"/> VOTE BLANC | 118 voix | |

Présentation du rapport du Directeur Technique National par Ludovic ROYE

Présentation du rapport du Président du Conseil Fédéral par Dominique LE BELLOUR

Présentation du rapport du Secrétaire Général par Emmanuel GIRARD

Présentation du rapport de la Trésorière par Anne-Laure VIARD

Présentation du rapport du Commissaire aux comptes, Jean-Marc DAUGE

Présentation du Budget prévisionnel 2018 par Anne-Laure VIARD

Nasser HAMMACHE interroge sur l'accroissement de la masse salariale et en quoi, cet investissement va générer des ressources propres supplémentaires ?

Jean ZOUNGRANA explique que la politique RH s'inscrit dans la stratégie globale qui se décline en deux temps :

- Sur 2017 et 2018 : un investissement lourd en termes de RH couplé au lancement d'un certain nombre de projets,
- Sur 2019 et 2020 : une mise en œuvre des projets.

Sur ces deux années, la masse salariale devrait se stabiliser ; les recrutements potentiels devront s'effectuer avec des financements dédiés.

Pourquoi ces choix ?

Sur les ressources humaines, il faut noter :

- Les maintiens « poste pour poste »,
- Les « tuilages » tels que celui entre Arnaud Claverie et Jean-Marc Lejot,
- Les financements externes qui concernent notamment le Haut niveau.

A côté, des paris ont été faits sur l'avenir de la Fédération. Des investissements ont été estimés nécessaires mais il y a bien la conscience et la nécessité de les maîtriser en se dotant d'outils pour les contrôler.

Le premier pari concerne le développement de la Centrale d'achat qui est d'abord considérée comme un service au club et qui de ce fait ne dégage pas de marge bénéficiaire importante.

L'objectif minimal est d'être à l'équilibre voir de générer une marge faible.

Le Président estime que c'est un projet utile et une orientation pertinente qui contribuent à la diminution de notre taux de dépendance et à la création d'une identité forte avec la marque CK France.

En ce qui concerne le Bureau d'études, l'enjeu se situe à deux niveaux :

- En termes d'accompagnement,
- En termes de gestion.

C'est un choix stratégique avec un engagement fort pour tenter de répondre à cette question : Doit-on rester en marge des grands acteurs tels l'UCPA qui gèrent nos espaces ou bien prendre le parti de se positionner ?

Pour ce qui est de la Formation, le projet majeur concerne la digitalisation : C'est un enjeu fort qui nécessite des investissements.

Nasser HAMMACHE remercie pour les explications car au niveau local, on peut s'interroger sur le pourquoi de ces nombreux recrutements au siège alors qu'au plan territorial, les difficultés financières sont réelles.

Jean ZOUNGRANA mesure l'importance de donner les perspectives pour plus de lisibilité. Ce focus sur les RH en 2018 était nécessaire pour la mise en place de projets porteurs d'avenir.

Bernard JACQUOT comprend la stratégie qui consiste à perdre un peu pour gagner plus, mais il s'interroge sur le métier. « Le métier principal » consiste à fédérer.

Or, on s'engage sur des axes risqués qui sont des marchés très concurrentiels et qui peuvent même menacer des structures qui font partie du réseau fédéral.

Le Président précise que le bureau d'étude dégage de la marge.

Concernant la DSP, il est apparu intéressant d'avoir une expérimentation à la mesure de ce que l'on est capable de faire ; de pouvoir expérimenter un modèle et les dispositifs sur cette base.

Donc il faut accepter de prendre le risque mais à la mesure de ce que l'on est capable de faire. La réflexion se poursuit sur des modèles qui permettront à la FFCK de prendre pied et se positionner dans des secteurs pour monter en compétence.

Renaud Mary ajoute qu'il y a deux volets sur ce projet relevant de l'économie sociale et solidaire :

- Un volet économique avec la location,
- Un volet territorial avec la création de clubs en finalité dans ce secteur qui en est dépourvu.

Renaud MARY exprime sa crainte relative à l'aspect juridique et au timing : de nouvelles offres risquent d'être proposées par les structures sans que le support juridique ait évolué.

Jean ZOUNGRANA rappelle que la loi 1901 a posé un cadre particulier.

L'Economie sociale et solidaire qui se développe amène à réfléchir sur les sociétés coopératives car il faudra confronter l'adaptation de la structure club au regard de l'activité économique qui va se développer à l'horizon 2021.

Les années 2019 et 2020 doivent permettre la réflexion.

En effet, une première adaptation a dû se mettre en place dans le cadre de la loi NOTRE donc il faut se laisser un peu de temps pour cette nouvelle évolution.

Ludovic ROYE souligne également qu'à côté de l'aspect juridique, il faut prendre en compte le changement culturel ; la licence est considérée comme un acte militant.

Maintenant la licence devient un moyen de « se compter ».

Même avec les structures morales, on change les mentalités ; L'adhésion ne doit plus être perçue comme l'impôt fédéral mais comme l'accès à des services.

Vote n° 3 : Rapport de la Trésorière et report à nouveau

<input type="checkbox"/> POUR	1376 voix	73,27 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	502 voix	26,76 %
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	109 voix	

Vote n° 4 : Budget prévisionnel 2019

<input type="checkbox"/> POUR	1212 voix	63,89 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	685 voix	36,11 %
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	90 voix	

Vote n° 5 : Rapport du CAC

<input type="checkbox"/> POUR	1860 voix	97,74 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	43 voix	36,11 %
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	84 voix	

Mise à l'honneur des médaillés d'or

Les médailles sont remises par Jean ZOUNGRANA

3 médaillés présents à l'Assemblée Générale :

- Virginie BRACKEZ :
Club de Saint – Omer : 2000 à 2017. (Comité Directeur).
Comité Départemental : 2000 à 2019. (Comité directeur, Vice-présidente de la commission sport de 2012 à 2016, secrétaire de 2008 à 2012, responsable de l'organisation des événements).
Comité Régional : 2004 à 2012. (Comité directeur, Présidente de la commission haut niveau de 2008 à 2012).
F.F.C.K. : Commission nationale de Kayak-Polo de 2018 à 2019.
Commission internationale de Kayak-Polo de 2017 à 2019.
- Claude DEPRUN : Club : Trésorier en 1970, puis autre mandat successivement, et maintenant Secrétaire - Comité Départemental : secrétaire à la création du CDCK91, et maintenant trésorier depuis 2018.
- Didier VIVIEN : Président ASCE Corbeil, Président 2008-2020 du Comité Régional, Membre du Conseil Fédéral depuis le 10/12/2016, Membre de la CNA Loisir.

Erwan GARZUEL et Francis COHORT n'étaient pas présents à l'Assemblée Générale.

Présentation des candidats et vote pour pourvoir les postes dans les instances fédérales : BEX - Conseil Fédéral

Vote N°6 : 1 poste vacant au BEX – Candidate Peggy DICKENS

<input type="checkbox"/> POUR	1858 voix	100 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	0 voix	
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	129 voix	

Peggy DICKENS est élue.

Vote n°7 : 2 postes vacants au Conseil Fédéral - 3 candidatures toutes validées par la commission de surveillance électorale :

- Xavier JOURDAIN 1826 voix
- Alain LENGELLÉ 1024 voix
- Jean-François RENAULT 481 voix

Xavier JOURDAIN et Alain LENGELLÉ sont élus.

Présentation de la doctrine fédérale

Espaces Sites Itinéraires et Navigation Durable

Renaud Mary informe que les topoguides existent en région Centre ; le Comité Régional les fabrique lui-même ainsi que la signalétique.

La labellisation des parcours relève du territoire à 100% et les sentiers nautiques apparaissent comme une évidence pour les départements.

Jean ZOUNGRANA explique que le concept des sentiers nautiques développé par la FFK est trop exigeant.

L'objectif actuel est de faciliter la démarche de labellisation, la développer et mettre en place des outils numériques.

Un partage et une réflexion sont nécessaires entre le siège et le local pour mettre en place une plate-forme unique : l'enjeu est de travailler avec les départements.

Marie DUVAL s'interroge sur l'offre concernant la mise en place d'un Réseau des secteurs marchands dans la mesure où il existe déjà un réseau des loueurs ?

Jean ZOUNGRANA rappelle que le choix effectué à un moment donné, a été de placer le club au centre du projet. Depuis la FFCK s'est positionnée sur un périmètre élargi.

Or l'espace est dorénavant occupé donc on reprend contact ; la volonté est de travailler avec eux mais on doit être en capacité d'apporter des services : topo guides pagaies couleurs, centrale d'achat...

Il faut démontrer notre attractivité pour les convaincre de venir au sein de la FFCK.

Bernard JACQUOT exprime son intérêt pour ces pistes qui s'adressent aux pratiquants mais selon lui il manque un élément.

La commercialisation va se faire par nos représentants de commerce : les clubs affiliés qui devront convaincre les pratiquants.

Il manque la qualité des services apportés aux clubs et la qualité d'accueil des clubs qui sont les éléments principaux de motivation, la relation pratiquant club étant prioritaire.

Céline RECULET confirme que le club doit rester l'entité que l'on soutient, mais à côté de cela on développe autre chose.

Aujourd'hui il s'agit de faciliter la vie des clubs : lisibilité de l'offre, simplicité des produits....

Nasser HAMMACHE souligne l'importance des freins : locaux, transport sur le lieu d'activité...

Renaud MARY signale qu'au vu de l'évolution des PLU, de plus en plus d'interdictions de construire près des rivières voient le jour ; pourquoi ne pas expérimenter des bases flottantes en travaillant avec une entreprise.

Jean ZOUNGRANA répond que Julien Gaspard travaille sur ce concept de base qui affranchirait des inondations.

Présentation du Sondage IFOP par Céline RECULET, Directrice Technique Nationale Adjointe Développement / Formation

Présentation du Site Internet et de la stratégie de communication par Maïa DRIDER, Chargée de mission communication

Edwige BAKKAUS regrette que contrairement à ce qui avait été demandé, une page indépendante pour les juges arbitres n'ait pas été créée.

Jean ZOUNGRANA confirme qu'effectivement ils sont rattachés aux commissions et que le site sera disponible dans un mois et demi.

Nasser HAMMACHE questionne sur la mise en place de la communication digitale.

Jean ZOUNGRANA rappelle que dans ce domaine la FFCK est très modeste car cela repose sur une seule personne référente : Maïa Drider ; et malheureusement actuellement il n'est pas possible de bénéficier de moyens supplémentaires. C'est la limite.

Maïa étant particulièrement engagée, la fédération est présente sur Twitter et Instagram.

Jean ZOUNGRANA précise que chaque commission a actuellement sa page Facebook : Il est proposé que ces pages s'adressent à des Groupes fermés (communication interne).

Une page Facebook « équipes de France » plus institutionnelle regroupant l'ensemble des disciplines est accessible aux partenaires.

Frédéric ESCAFFRE souhaiterait engager la discussion sur ce sujet car il lui semble que l'air du temps est plutôt à l'ouverture vers l'extérieur plutôt qu'à la fermeture sur soi.

Jean ZOUNGRANA souhaite une communication maîtrisée et des responsabilités clairement identifiées entre le siège et les commissions. En ce sens, la communication institutionnelle relève du siège.

Renaud MARY a le sentiment qu'en termes de communication, une commission restera toujours le meilleur « vendeur » de sa discipline.

Le Président explique qu'il s'agit d'un enjeu politique ; il n'y a pas 15 fédérations mais une seule avec 15 disciplines ; la communication doit être riche mais maîtrisée.

Après mise en place de ces orientations qui ont fait l'objet d'une décision, un bilan pourra être effectué à l'issue et on pourra envisager s'il y a lieu de faire évoluer les choses.

Présentation de la politique de titres et d'affiliation par Céline RECULET, Directrice Technique Nationale Adjointe Développement / Formation

Présentation de la politique tarifaire 2020 par Emmanuel GIRARD, Secrétaire Général.

Vote n°8 : Politique tarifaire 2020

<input type="checkbox"/> POUR	1321 voix	72,34 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	505 voix	27,66 %
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	0 voix	

Présentation de la modification des statuts par Emmanuel GIRARD

Vote n° 9 : Modification des statuts

Modification 1 : Siège social de la Fédération

Son siège social est situé dans le département de Seine et Marne – Base Olympique et Paralympique 2024 Route de Torcy 77360 Vaires sur Marne. Il peut être transféré par délibération de l'assemblée générale.

Modification 2 : Validation du Règlement Intérieur

Dans les dispositions indiquées dans l'annexe I-5 art R131-1 et R131-11 du code du sport, les statuts peuvent désigner une instance dirigeante collégiale, autre que l'assemblée générale pour adopter les règlements de la Fédération à l'exception du Règlement Intérieur et de son annexe 4 « Règlement financier »

Le Règlement Intérieur préparé par le Bureau Exécutif, **approuvé par le Conseil Fédéral**, est validé par l'Assemblée générale et adressé à la Préfecture du Département. Il ne peut entrer en vigueur ou être modifié qu'après approbation du Ministère chargé des sports.

<input type="checkbox"/> POUR	1742 voix	100 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	0 voix	0 %
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	0 voix	

Présentation du projet de nouveau siège fédéral par Jean ZOUNGRANA

Jean ZOUNGRANA indique que la question de la viabilisation ne se posera pas car on aura toutes les arrivées liées au site olympique ; ce sera intégré aux coûts.

Nasser HAMMACHE soulève plusieurs interrogations :

- Les 600 m2 comprennent-ils les salles pour les réunions ?
- Est-ce que l'on devra s'y rendre pour toutes les occasions : Réunions diverses, formations... ?
- La problématique des transports ?

Jean ZOUNGRANA apporte des précisions :

- La collectivité prendra à sa charge l'évacuation des terres,
- Concernant la desserte, l'accès le plus proche s'effectue via la gare de Vaires Torcy,
- Une complémentarité sera à penser avec le site olympique et le pôle, les équipes ayant vocation à y rester.
- Un amphithéâtre de 250 places n'est pas jugé utile.
- Il y aura la possibilité d'envisager plusieurs tranches.

C'est un projet qui se pose depuis 2001 ; les voyants sont verts ; la décision politique appartient donc aux élus.

Georges LE PALLEC alerte sur plusieurs points :

- Concernant l'acquisition du terrain, il faut considérer sa position à l'entrée du parc olympique,
- On va voter sur un principe mais des réserves sont à prendre vis-à-vis des collectivités et de la nécessaire vigilance sur les sujets d'urbanisation.

La voie de desserte s'inscrit dans un réseau d'autoroutes important ; les collectivités doivent garantir que l'on ne soit pas dans l'emprise.

La viabilisation ne semble pas évidente ; il y a eu des sujets sur la nature des sols. Ce site est un peu particulier tout comme l'urbanisation en Ile de France.

Donc, oui sur le principe sous réserve de garantir les bonnes dispositions, et notamment que les intérêts des collectivités correspondent aux intérêts fédéraux.

Jean ZOUNGRANA conclut sur ce point que la décision du Conseil Municipal est prévue au mois de mai avec un certain nombre d'éléments d'information.

Les études seront ensuite conduites par l'architecte. Il en va ainsi pour toute acquisition.

Vote n° 10 : Acquisition du terrain

<input type="checkbox"/> POUR	1343 voix	86,98 %
<input type="checkbox"/> CONTRE	201 voix	13,02 %
<input type="checkbox"/> VOTE BLANC	198 voix	

Questions écrites reçues

Région : Guadeloupe

Nom/Prénom : Brice GAVARIN

Qualité : président Comité Guadeloupe

QUESTION : convention entre les fédérations de SURF et CANOE KAYAK

Le STAND UP PADDLE une activité que nos clubs ont intégrée dans leur programme d'activité. Location, école de pagaie, loisirs et même compétition, chacun a su après une période d'observation parfois moqueuse sur ces pagayeurs debout, admettre qu'il s'agissait bien d'un sport de pagaie et que malgré une position originale, l'intérêt de l'activité était réel tant d'un point de vue économique, sportif que pédagogique.

A ce jour, la Fédération Française de SURF a la délégation ministérielle pour le SUP. Cela lui confère des responsabilités exclusives (règlement, équipe de France et délivrance des titres)

Pourtant, le développement du SUP ne pourra faire l'économie d'une collaboration entre la fédération de surf et celle de canoë kayak et de sports de pagaie. Le SUP, à la croisée de deux sports (le surf et les sports de pagaies) doit se développer avec un travail concerté entre ces deux entités nationales.

Est-il opportun de créer une convention entre FFS et FFCK ?

Elle pourrait entre autres :

- Créer une double licence à l'image de ce qui se fait déjà avec la fédération française d'Handisport (licencier dans l'une des fédérations, on facilite l'adhésion à l'autre avec un tarif très attractif à moins de 10€)
- Annoncer très clairement nos intentions partagées quant à la délégation du SUP pour les années à venir afin que nos actions ne soient pas vécues comme une concurrence.
- Prévoir des collaborations en termes d'évènementiel, de formation des cadres et de développement autour des sports de pagaie debout.

Cette convention permettrait de communiquer sur notre réel intérêt à s'impliquer dans le développement du SUP sans arrière-pensée ni calcul de chacune des fédérations concernées dans un environnement apaisé et collaboratif, et ceux au bénéfice de cette discipline de pagaie qui doit devenir un de nos axes de développement, notamment à travers la pratique de loisir et féminine.

Conscient que c'est un réel besoin pour notre région, il nous a semblé important de manifester ce besoin au moment de notre Assemblée Générale.

REPONSE :

Stratégie actuelle : la FFCK reste dans l'attente de la décision du Tribunal arbitral du sport.
En fonction de cette décision la FFCK pourra demander la délégation en 2020.

Région : Nouvelle Aquitaine

Nom/Prénom : Valentin GERVAIS

Qualité : président Comité Nouvelle Aquitaine

QUESTION 1 : Alors que les subventions sont en baisse dans tous les domaines et que les budgets des clubs sont contraints, ne serait-il pas judicieux de revaloriser et unifier les inscriptions aux courses ? Cela permettrait peut-être de susciter de nouvelles vocations de club pour l'organisation de course.

Ex : Régional 7€ ; IR et SN 12€ ; Cdf 15€

REPONSE :

Il y a deux questions proposées la Revalorisation des frais d'inscription et l'Harmonisation d'un système pour toutes les disciplines.

Il est difficile de proposer l'unification de ces frais d'inscription car les dépenses sont très différentes d'une discipline à l'autre. Des disciplines comme l'Océan Racing ont des coûts importants pour la mise en place de la sécurité ou pour le Dragon Boat, lorsque les embarcations sont louées pour éviter le déplacement à travers la France. Une équipe de Kayak-Polo s'inscrit pour le championnat en début de saison comme tous les sports collectifs. Les inscriptions proposées sont-elles par compétiteur, par bateau, par embarquement, pour la journée de compétition ? Les coûts d'inscription pour une compétition régionale, sont du ressort du Comité Régional. Pour les compétitions nationales ou interrégionales, c'est une proposition des Commissions Nationales d'Activité dans les Annexes des Règlements Sportifs.

Le tarif proposé est parfois inférieur au coût ; il faudrait que les organisateurs puissent s'y retrouver pour ne pas les mettre en difficulté et pouvoir toujours compter sur eux. Ainsi, un N1 en slalom a un droit d'entrée de 38 €, en Océan Racing, la course est à 15 € et le Championnat de France est à 20 €. En course en Ligne, l'inscription est à 5 € pour un sélectif et 8 € pour le championnat de

France, mais un même compétiteur peut participer en 200 m ou 500 m, en monoplace, biplace ou 4 places, canoë ou kayak. Il est essentiel que les Commission Nationale d'Activité suivent les coûts d'une organisation de compétition pour conserver des organisateurs, tout en respectant les compétiteurs.

QUESTION 2 : Afin de régler les problèmes d'adhésions des structures au niveau régional, serait-il possible d'intégrer cette part dans l'affiliation fédérale de début de saison comme dans d'autres fédérations ?

REPONSE : C'est une discussion qui pourrait être à l'ordre du jour du Conseil des Territoires et du Développement. Toutefois, deux interrogations peuvent compléter cette question pour savoir si nous devrions intégrer aussi l'adhésion départemental et si nous souhaitons uniformiser les adhésions dans les organes déconcentrés ou au contraire, laisser libre les décisions prise lors des Assemblées Générales successives. La difficulté est que les cotisations prises par les organes déconcentrés sont très variables, avec des cotisations prises au prorata des Licences Canoë Plus d'un Club, pour d'autres, un tarif forfaitaire et pour d'autres aucune cotisation. C'est une étude très intéressante que de comparer nos modes de fonctionnement mais avec des services certainement très différents.

Faut-il tendre vers une uniformisation des cotisations ?

Si nous conservons la différenciation entre les régions, il reste un problème important, notre système d'information « Goal » qui doit évoluer pour permettre d'effectuer un prélèvement lors de la ré-affiliation en fonction du Comité Régional et du Comité départemental, pour en assurer le reversement ensuite avec les quotes-parts. C'est certainement là, un développement supplémentaire nécessitant un coût financier. Certains clubs n'auront-ils pas l'impression d'une augmentation supplémentaire de la Fédération ?

Région : Occitanie

Nom/Prénom : Philippe BRETZNER

Qualité : MEMBRE COMITE DIRECTEUR COMITE REGIONAL OCCITANIE

QUESTION :

A quoi doit-on s'attendre pour le CNDS cette année ? Tant en termes de montant financier que de démarches administratives ?

Est-ce que ce sera encore le département et la DDCSPP qui vont gérer le dossier ?

REPONSE

Le CNDS va évoluer avec une expérimentation sur un certain nombre de fédérations.

La FFCK a été retenue.

Les raisons du positionnement sur le CNDS sont les suivantes :

- Etre acteur plutôt que subir les situations,
- Donner du poids aux comités dans la gouvernance de par les avis sur le fléchage des subventions,
- Faire évoluer la gouvernance sur les territoires,
- Limiter la chute des moyens.

La FFCK va définir les orientations :

- Enveloppe globale : moins 9,2% par rapport à 2018,
- Au maximum : 90,8% du montant 2018,
- En 2018 : 1 302 057 euros.

Ce sujet sera également à l'ordre du jour du Conseil des territoires et du développement.

17h30 : clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Girard', written over a horizontal line.

Le Secrétaire Général,
Emmanuel GIRARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zoungrana', written over a horizontal line.

Le Président,
Jean ZOUNGRANA